

Image not found or type unknown



Recouvrement interdiction bancaire

Par **tagada42**, le **10/01/2014 à 18:27**

bonjour
mon ami a subi une interdiction bancaire de 5ans lorsqu'il était marié à son ex-femme qui avait fait des chèques impayés et des crédits à la consommation. Malgré son divorce, en août 2012 un organisme de recouvrement l'a harcelé, lui, afin qu'il paie (toujours par des simples courriers). L'interdiction bancaire a pris fin le 13 septembre 2013, est-ce que cet organisme de recouvrement ou un peut toujours le poursuivre ou/et les dettes sont-elles annulées avec la fin de l'interdiction bancaire???
merci d'avance, cordialement
vous pouvez répondre à l'adresse mail suivante : **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx**